

Véhicules utilitaires électriques : évolution des primes CEE pour les entreprises à compter du 1er juin 2026

Les primes CEE, destinées à aider les entreprises à acquérir ou à louer des véhicules utilitaires électriques, voient leurs conditions d'éligibilité et de calcul évoluer.

A compter du 1er juin 2026, les effets combinés de la révision des forfaits et des coefficients de bonification des primes CEE entraînent les évolutions suivantes pour l'achat ou la location longue durée de véhicules utilitaires électriques neufs par des personnes morales ([arrêté du 18 mai 2026](#)).

Montants des primes CEE révisés

Pour les véhicules utilitaires légers (VUL) électriques

Sur la base d'une valorisation de CEE à 7,5 €/MWhcumac, variable selon le marché des CEE :

- Baisse d'environ 40 % des primes pour les VUL les plus légers, inférieurs à 1,55 tonnes (1), ce qui conduit à une prime moyenne de 2 600 €
- Hausse d'environ 20 % des primes pour les VUL entre 1,55 et 2 tonnes, soit une prime moyenne de 5 600 €
- Hausse d'environ 90% du montant de la prime CEE pour les VUL les plus lourds, de plus de 2 tonnes, soit une prime moyenne de 9 000 €

Poids lourds (PL) électriques de plus de 3,5 tonnes

- Doublement des primes en moyenne, qui atteindront environ 11 000 € pour les PL les plus légers et jusqu'à 100 000 € pour les PL les plus lourds, supérieurs à 26 tonnes.

Nouvelles conditions d'éligibilité

Pour être éligibles, les véhicules doivent désormais :

- être assemblés sur un site de fabrication localisé au sein de l'Espace économique européen ;
- figurer sur une liste, actualisée chaque mois, publiée sur le site de l'ADEME.

(1) Masse en ordre de marche et non PTAC.

Rappel important

Les demandes de prime CEE doivent impérativement être engagées avant l'acquisition du véhicule.

Dans la pratique, la plupart des concessionnaires accompagnent les entreprises dans ces démarches, et peuvent intégrer directement la prime sous forme de remise.